

COMMUNIQUE DU CMF

- Autorisation d'une opération d'acquisition d'un bloc de contrôle dans le capital de la société Générale Industrielle de Filtration -GIF FILTER-

- Soumission des acquéreurs du bloc de contrôle au dépôt d'une offre d'achat sous la forme d'une procédure de maintien de cours visant le reste du capital de la société GIF FILTER qu'ils ne détiennent pas et émanant d'actionnaires ne détenant pas plus de 5% du capital

En réponse à une demande introduite, en date des 14 et 22 octobre 2013, par la société AURES AUTO agissant de concert avec la société ECONOMIC AUTO et avec messieurs Bassem LOUKIL et Walid LOUKIL, dans les conditions de l'article 6 nouveau de la loi n°94-17 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier et de l'article 166 et suivants du Règlement Général de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, le Conseil du Marché Financier, en application de l'article 6 nouveau sus-visé, a autorisé l'opération d'acquisition de bloc dans les conditions suivantes :

- Société visée : Générale Industrielle de Filtration -GIF FILTER-

- Acquéreurs : La société AURES AUTO, la société ECONOMIC AUTO et messieurs Bassem LOUKIL et Walid LOUKIL

- Cédants :

- La société IMMOBILIER ET DEVELOPPEMENT détenant 2 295 345 actions, représentant 22,35% du capital
- La société ARTIMO détenant 2 621 592 actions, représentant 25,53% du capital
- La société ENTREPRISES DALMAS ET CIE détenant 1 790 811 actions, représentant 17,44 % du capital

- Nombre d'actions objet de la cession : 6 707 748 actions GIF représentant 65,32% du capital de la société

- Prix de cession : 2,280 dinars par action de nominal 1 dinar

- Intentions des acquéreurs :

L'acquisition par le Groupe LOUKIL du bloc d'actions (6 707 748 actions représentant 65,32% du capital de la société Générale Industrielle de Filtration –GIF FILTER SA-, société anonyme spécialisée dans la fabrication de filtres à huile, à carburant et à air pour véhicules automobiles de tourisme et utilitaires), s'inscrit dans le cadre d'une politique de développement des secteurs d'activité dans lesquels opère le Groupe.

Doté déjà d'un pôle automobile avec la concession des marques CITROËN (sociétés AURES AUTO et AURES GROS) et MAZDA (société ECONOMIC AUTO), le Groupe LOUKIL, en qualité d'acquéreur, compte, à travers la prise de contrôle de la société GIF, accéder à des potentiels de synergie permettant in fine d'améliorer les performances des firmes concernées.

En effet, la société GIF présente un potentiel de développement très important surtout à l'exportation et le Groupe LOUKIL envisage dans ce cadre d'entrer en contact ses deux partenaires historiques à savoir le Groupe SPA et MAZDA MOTORS CORP pour la fourniture des filtres aussi bien en tant que pièce de rechange qu'en première monte. L'objectif étant de réaliser une évolution annuelle de 25% sur le chiffre d'affaires à l'export à partir de 2014.

Par ailleurs, et étant donné que le Groupe LOUKIL est présent sur des marchés comme l'Algérie, le Maroc la Lybie ainsi que d'autres pays africains avec plus de 89 millions de

dinars de chiffre d'affaires à l'export en 2012, il envisage de faire bénéficier GIF SA de ses filiales et ses réseaux de distribution sur ces marchés pour atteindre l'objectif d'évolution tracé. Ceci étant, le Groupe LOUKIL compte aussi développer le marché local où il considère qu'il y a encore des gisements d'évolution et des parts de marché à conquérir.

En outre, le Groupe envisage de contribuer à la réalisation des investissements nécessaires au développement de la société GIF, à assurer sa pérennité ainsi que son équilibre financier et à développer ses ressources humaines afin de faire bénéficier la société d'une exploitation optimale conformément à une stratégie de développement qui sera mise en œuvre dans un avenir proche.

Cette stratégie est accentuée principalement sur les axes suivants :

- Le lancement du 3^{ème} programme de mise à niveau afin d'améliorer la qualité et réduire les coûts de production avec des machines plus performantes,
- La consolidation de l'image de marque de la société et de la notoriété de ses produits,
- Le renforcement de la position concurrentielle de la société GIF sur le marché local,
- L'amélioration des ventes de la société à l'exportation à travers la conclusion d'éventuels partenariats avec des constructeurs automobiles européens,
- La mise en œuvre d'un marketing de confiance pour les différents produits de la société,
- La mise en place d'une bonne gestion des réclamations clients.

D'un autre côté, conscient de l'importance de l'engagement des employés de la société GIF SA dans les objectifs stratégiques, le Groupe LOUKIL s'engage à assurer la continuité des relations de travail pour l'ensemble du personnel, à l'exception des cas de démission, licenciement pour faute grave et départ à l'amiable négocié conformément à la législation du travail en vigueur et à respecter les dispositions du Code du Travail et de la Convention Collective du secteur comme cadre légal régissant les relations de travail.

Le Groupe LOUKIL s'engage également à maintenir l'intégralité des droits et avantages acquis par le personnel de la société.

Aussi, Le Groupe adoptera, en tant qu'axe stratégique, la mise en place d'un programme de formation adapté aux besoins du personnel et en fonction des spécifications, des nouveautés et des contraintes internes et externes.

Parallèlement et en application des dispositions de l'article 6 nouveau visé ci-dessus, le Conseil du Marché Financier a demandé aux acquéreurs du bloc de contrôle de procéder à une offre d'achat sous la forme d'une procédure de maintien de cours, visant le reste du capital qu'ils ne détiennent pas et émanant d'actionnaires ne détenant pas plus de 5% du capital et ce, au prix de 4,100 dinars l'action et pendant une période de 15 jours de bourse.

La période de maintien du cours sera fixée, par décision du Conseil du Marché Financier et fera l'objet d'un avis sur le Bulletin Officiel du CMF et ce, dès la réalisation de l'opération d'acquisition du bloc de contrôle sus-visée.